



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2022

n°2022/002

Le jeudi vingt-quatre mars deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### ➤ Membres titulaires

Nicolas BERTRAND (jusqu'à 16h00), Christophe BOUILLON (jusqu'à 15h45), Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Annic DESSAUX, Éric HERBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Jean-Claude WEISS

#### ➤ Membres suppléants

Dominique HERVIEU

### AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Mélanie BOULANGER à Claude LEUMAIRE
- Bastien CORITON à Christophe BOUILLON (jusqu'à 15h45)
- Joëlle DOUBET à Patrick CALLAIS
- Laurent JACQUES à Françoise UNDERWOOD
- Martial OBIN à Jean CHOMANT
- Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK à Marie-Françoise LOISON
- François ROGER à Jean-François MAYER
- Jean-Marc VASSE à Jean-Claude WEISS
- Martine VIALA à Annic DESSAUX

### ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

- Bastien CORITON, à partir de 15h45
- Christophe BOUILLON, à partir de 15h45
- Nicolas BERTRAND, à partir de 16h00

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOMANT**

Monsieur Bruno ANNE, Receveur du Centre de Gestion, était absent.



Antoine AMELINE, Directeur du Centre, et Stéphanie L'HERMITTE, Assistante Administrative, assistaient également à la réunion.

\*  
\*\*

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et constaté que le quorum était atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président informe qu'en raison de contraintes d'agendas, Christophe BOUILLON, Vice-Président, ne pourra participer à l'intégralité du Conseil d'Administration. Il précise que les dossiers rapportés par Christophe BOUILLON seront par conséquent traités en premier.

Le Président invite ensuite les administrateurs à procéder à l'examen de l'ordre du jour.

\*  
\*\*

## I. COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION

### **COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – SCHÉMA RÉGIONAL DE COORDINATION, DE MUTUALISATION ET DE SPÉCIALISATION DES CENTRES DE GESTION NORMANDS – MISE A JOUR – AVENANT N°1 - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte la mise à jour du Schéma Régional de Coordination, de mutualisation et de spécialisation jointe en annexe au rapport présenté en séance,
- Autorise le Président du Centre de Gestion à signer ce document ainsi que tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à jour.

### **COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – EXERCICE 2022 – COTISATION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION (FNCDG) - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2022, le montant de la cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion, soit 18.463,50 €.

### **COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – EXERCICE 2022 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES CENTRES DE GESTION (ANDCDG) - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention de 1000 € à l'ANDCDG.



**COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – BUDGET CONCOURS – OPÉRATIONS CONCOURS 2019 – RÉPARTITION DU SOLDE ENTRE CDG NORMANDS - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- valide le calcul de la répartition du solde de la dotation concours de 2019,
- autorise le versement à chaque CDG Normand de la part qui lui revient. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe « Opérations Concours inter-régionales ».

**II. COMPTE RENDU SÉANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2022 – COMPTE-RENDU - APPROBATION**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 27 janvier 2022 n'appelant aucune observation de la part des administrateurs, Monsieur WEISS propose de le mettre aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**III. COMPTE RENDU DÉLÉGATIONS**

**DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE RENDU**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.

**IV. FONCTIONNEMENT INTERNE**

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2021 à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,



- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 751 315,18 €		2 184 681,88 €		6 935 997,06 €
Opérations de l'exercice	7 656 397,41 €	7 892 850,98 €	208 204,10 €	517 524,83 €	7 864 601,51 €	8 410 375,81 €
<b>Totaux</b>	<b>7 656 397,41 €</b>	<b>12 644 166,16 €</b>	<b>208 204,10 €</b>	<b>2 702 206,71 €</b>	<b>7 864 601,51 €</b>	<b>15 346 372,87 €</b>
Résultats de clôture		4 987 768,75 €		2 494 002,61 €		7 481 771,36 €
Restes à réaliser			135 028,51 €		135 028,51 €	
<b>Totaux cumulés</b>		<b>4 987 768,75 €</b>	<b>135 028,51 €</b>	<b>2 494 002,61 €</b>	<b>135 028,51 €</b>	<b>7 481 771,36 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>4 987 768,75 €</b>		<b>2 358 974,10 €</b>		<b>7 346 742,85 €</b>

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET OPÉRATIONS DE CONCOURS INTER-RÉGIONALES - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « opérations de concours inter-régionales » à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 166 082,19 €				1 166 082,19 €
Opérations de l'exercice	787 201,94 €	1 212 975,54 €			787 201,94 €	1 212 975,54 €
<b>Totaux</b>	<b>787 201,94 €</b>	<b>2 379 057,73 €</b>			<b>787 201,94 €</b>	<b>2 379 057,73 €</b>
Résultats de clôture		1 591 855,79 €				1 591 855,79 €
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>		<b>1 591 855,79 €</b>				<b>1 591 855,79 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 591 855,79 €</b>				<b>1 591 855,79 €</b>

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021.



**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET FMPE DE CATÉGORIE A - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « FMPE de catégorie A » à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		551 329,91 €				551 329,91 €
Opérations de l'exercice	145 963,24 €	326 100,01 €			145 963,24 €	326 100,01 €
<b>Totaux</b>	<b>145 963,24 €</b>	<b>877 429,92 €</b>			<b>145 963,24 €</b>	<b>877 429,92 €</b>
Résultats de clôture		731 466,68 €				731 466,68 €
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>		<b>731 466,68 €</b>				<b>731 466,68 €</b>
Résultats définitifs		731 466,68 €				731 466,68 €

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2021 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DU CENTRE - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur du Centre de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 – AFFECTATION - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :



- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022, soit à hauteur de 4 987 768,75 €,
- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget annexe « Gestion des FMPE de catégorie A » de l'exercice 2022, soit à hauteur de 731 466,68 €,
- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget annexe « Opérations concours inter-régionales » de l'exercice 2022, soit à hauteur de 1 591 855,79 €.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal 2022 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		Par rapport au BP 2021		Par rapport au BP 2021
- Mouvements réels	8 126 870.00 €	+7.76 %	7 663 012.50 €	+2.84 %
- Mouvements d'ordre	262 804.62 €	+14.19 %	35 792.10 €	+4418.63%
<b>Total mouvements 2022</b>	<b>8 389 674.62 €</b>	<b>+ 7.95 %</b>	<b>7 698 804.60 €</b>	<b>+3.31%</b>
- Report 2021			4 987 768.75 €	
<b>Total</b>	<b>8 389 674.62 €</b>		<b>12 686 573.35€</b>	

Section d'Investissement	DEPENSES		RECETTES	
		Par rapport au BP 2021		Par rapport au BP 2021
- Mouvements réels	318 942.52 €	-30.12%	91 930.00 €	-59.5%
- Mouvements d'ordre	792.10 €		227 804.62 €	-1.02%
<b>Total mouvements 2022</b>	<b>319 734.62 €</b>	<b>-30.06%</b>	<b>319 734.62 €</b>	<b>-30.06%</b>
- Restes à réaliser 2021	135 028.51 €			
- Report 2021			2 494 002.61 €	
<b>Total</b>	<b>454 763.13 €</b>		<b>2 813 737.23 €</b>	



**FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET OPÉRATIONS DE CONCOURS INTER-RÉGIONALES - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe « Opérations de concours inter-régionales » 2022 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	1 215 183.00 €	909 591.00 €
Reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2021		1 591 855.79 €
<b>Total</b>	<b>1 215 183.00 €</b>	<b>2 501 446.79 €</b>

**FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET FMPE DE CATÉGORIE A - APPROBATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe « Gestion FMPE de catégorie A » 2022 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Mouvements réels	322 906.00 €	322 906.00 €
Reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2021		731 466.68 €
<b>Total</b>	<b>322 906.00 €</b>	<b>1 054 372.68 €</b>

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2022 – TAUX DES COTISATIONS - ADOPTION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, fixe, pour l'exercice budgétaire 2022, les taux de cotisation de la façon suivante :

- Cotisation obligatoire : 0,60 %
- Cotisation additionnelle : 0,05 % (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022).



**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2022 – POLITIQUE D’ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – PARTICIPATION FINANCIÈRE - AUTORISATION**

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, décide :

- de confier en 2022, conformément à la délibération du 26 novembre 2020, une partie des prestations d’action sociale à destination des agents du Centre de Gestion en activité et retraités à l’Association Départementale d’Action Sociale de la Seine-Maritime (A-D-A-S) dont les prestations sont retracées dans le règlement des prestations 2022,
- d’autoriser le versement de la participation 2022 du centre de Gestion à l’A-D-A-S, soit 25 071.08 €, cette participation étant imputée sur les crédits figurant au chapitre 012 article 6458 (cotisations – autres organismes) du budget primitif 2022,
- d’autoriser le Président à procéder au versement direct de prestations d’action sociale au titre des séjours d’enfants, dans la limite du coût des séjours,
- de confirmer, à hauteur de 4,10 €/titre, la participation du Centre de Gestion au financement de la politique de restauration du personnel, soit pour 2022, une charge nette prévisionnelle de 69 538 €,
- de confirmer la participation du Centre de Gestion, à hauteur de 10,25 € par agent et par mois, à la couverture du risque prévoyance pour les seuls agents adhérant à la convention de participation signée avec la MNT, soit au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, 66 agents, la dépense prévisionnelle étant estimée, charges patronales comprises, à 8 512 €.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – AMICALE DU PERSONNEL – CONVENTION D’OBJECTIFS - AUTORISATION**

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité :

- adopte la nouvelle convention d’objectifs avec l’Amicale du personnel, convention dont l’échéance est fixée au 06 Mai 2026,
- autorise le Président à signer celle-ci.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2022 – SUBVENTION A L’AMICALE DU PERSONNEL – AUTORISATION**

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité, décide pour l’exercice 2022 :

- De maintenir le montant unitaire par adhérent de l’amicale du personnel à 370 €,
- D’attribuer pour 2022, une subvention à l’Amicale du Personnel du Centre de Gestion d’un montant de 32 930 €, soit le montant sollicité par l’amicale du personnel,





- D'autoriser le versement de cette subvention selon les modalités définies par la convention d'objectif du 20 Mars 2018, devenue effective le 07 Mai 2018.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES – CRÉATION DE POSTES – MODIFICATIONS - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise la création au tableau des emplois budgétaires, d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, permettant de nommer, en application des dispositions de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'agent actuellement en poste titulaire d'un contrat CUI-CAE, à compter du 15 juin 2022,
- autorise la création au tableau des emplois budgétaires d'un poste de rédacteur au service « Gestion des Carrières et des Instances Paritaires » du Pôle "Assistance Statutaire », et d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au service « Médecine professionnelle » du Pôle « Santé Prévention »,
- décide de dénommer dorénavant « gestionnaires de carrières » les agents du service « Gestion des Carrières et des Instances Paritaires »,
- supprime le poste de Rédacteur occupé actuellement par l'agent nommé au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – GROUPES DE FONCTION – MODIFICATIONS - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- Le classement des postes de gestionnaires de carrière dans le groupe de fonctions B2, dès lors que le titulaire relève de la catégorie B (cadre d'emplois des Rédacteurs), et dans le groupe de fonctions C1 dès lors que le titulaire relève de la catégorie C (Adjoint administratif),
- Le classement du poste de coordonnateur de gestion administrative et budgétaire dans le groupe de fonctions B2 et sa suppression dans le groupe de fonctions C1,
- La validation du nouveau tableau des postes par groupes de fonctions joint en annexe au rapport présenté en séance.

**FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2022 – TÉLÉPHONIE – MISE EN CONCURRENCE - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à lancer ces deux consultations étant précisé que le Conseil d'Administration sera appelé lors de sa séance de juin, à autoriser le Président à signer les marchés au regard des offres présentées.



V. MISSIONS OBLIGATOIRES

**MISSION OBLIGATOIRE – CONSEIL MÉDICAL – PROJET DE DÉCRET – ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION - INFORMATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte des éléments de réflexion induits par la création du futur Conseil médical,
- autorise son Président à engager une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la création d'un service de médecine agréée et de contrôle.

**MISSION OBLIGATOIRE – EXERCICE 2022 – SUBVENTION AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- confirme le principe d'une actualisation annuelle de l'indemnité de remplacement attribuée à chaque organisation syndicale représentée au CT Intercommunal et/ou disposant d'au moins une voix au CSFPT, à hauteur de 1,5% pour l'exercice 2022,
- valide dans cette hypothèse, la répartition de l'affectation 2022 (avec arrondis) dont les modalités sont précisées ci-avant

CGT :	7 500 €
CFDT :	5 721 €
FO :	2 588 €
CFTC :	2 558 €
FSU :	1 769 €
UNSA :	1 109 €
FA-FPT :	1 109 €
SUD-SOLIDAIRES :	1 109 €

- impute la dépense correspondante de 23 463 € au budget de l'exercice 2022.



VI. MISSIONS OPTIONNELLES

**MISSION OPTIONNELLE – TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP – PROMOTION DÉROGATOIRE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT – SÉLECTION PROFESSIONNELLE - AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

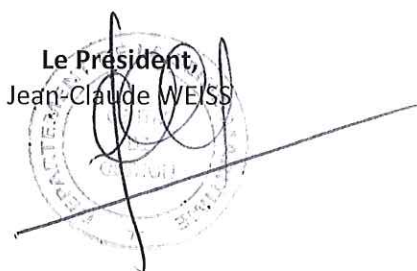
- De créer une nouvelle mission optionnelle « Sélection des travailleurs en situation de handicap », sur demande des collectivités affiliées et non affiliées,
- De retenir une tarification à hauteur de 125 euros par dossier pour les collectivités affiliées et 150 euros par dossier pour les collectivités non affiliées,
- De modifier le règlement d'adhésion annexé à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles afin d'intégrer cette nouvelle mission.

\*  
\*\*

Monsieur WEISS précise aux membres de l'assemblée que la prochaine séance du Conseil d'Administration est prévue le mardi 10 mai 2022 à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

  
Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

  
Le Président,  
Jean-Claude WEISS

